

MAIRIE DE RUE – 80120
COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 MARS 2022 – 18h00

*_*_*_*_*

PV séance du 07/02/2022

Observations sur certaines modifications qui n'apparaissent pas sur le PV.

2 remarques de Mr Daras :

- Page 10 du PV : remplacer « si des candidatures ont été reçues », par « 6 candidatures ont été reçues »
- Ajout de : Mr Renard demande si le choix de l'agent a été effectué. Il lui est répondu que non, Mr Renard informe les membres du Conseil Municipal d'une information qui lui a été communiquée, selon laquelle une personne habitant place du magasin serait déjà positionnée sur ce poste.

Le PV est adopté à 22 POUR.

1. Affaires Communautaires

1.1. Convention tripartite de répartition des charges financières relatives à l'étude du potentiel commercial dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Une étude, portée par la Communauté de Communes, du potentiel commercial de Rue, Crécy-en-Ponthieu et 10 autres bourgs de la CCPM va être lancée. Le coût prévisionnel total estimé est de 11760 € TTC, La participation de la commune s'élèverait à 1764 €. Adopté à 22 POUR

2. Sécurité

2.1. Contrat de sécurité dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » entre la commune de Rue et la compagnie de Gendarmerie départementale d'Abbeville.

Signature d'un contrat de sécurité dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » entre la gendarmerie et la collectivité, qui renforcerait également les relations entre ces dernières. Adopté à 22 POUR

3. Réseaux – bâtiments

3.1. Conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement du réseau fibre optique.

Signature par le Maire de conventions de raccordement des bâtiments communaux à la fibre avec l'entreprise Covage Somme, missionnée par Somme Numérique. Adopté à 22 POUR

4. Finances

4.1. Election du président de séance :

Pour rappel le Maire ne peut pas présider la séance, la candidature de Mme Dany HAREUX est retenue. Mme Dany HAREUX est élue présidente de séance.

4.2. Vote du Compte Administratif Commune 2021 et affectation de résultat.

Compte administratif commune adopté à 20 POUR sous la présidence de Mme Dany HAREUX.
Affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de 1 761 096,39 €, voté à 22 POUR

4.3. Vote du Compte Administratif Camping 2021 et affectation de résultat.

Compte administratif camping adopté à 20 POUR sous la présidence de Mme Dany HAREUX
Affectation du résultat, voté à 22 POUR :

- investissement pour un montant de 74 772,17 €
- fonctionnement pour un montant de 121 247,60 €

4.4. Vote du Compte Administratif Assainissement 2021 et affectation de résultat.

Compte administratif assainissement Adopté à 20 POUR sous la présidence de Mme Dany HAREUX
Affectation du résultat, voté à 22 POUR :

- investissement pour un montant de 777 199,64 €
- fonctionnement pour un montant de 1 234 122,57 €

4.5. Vote du Compte Administratif Eau 2021 et affectation de résultat.

Compte administratif eau adopté à 20 POUR sous la présidence de Mme Dany HAREUX
Affectation du résultat voté à 22 POUR :

- investissement pour un montant de 454 860,79 €
- fonctionnement pour un montant de 215 908,68 €

4.6. Vote des comptes de Gestion Commune / Camping / Assainissement / Eau.

Adopté à 22 POUR sous la présidence de Mr Le Maire.

4.7. Avance sur budget 2022 SPIC Eau n°2.

Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) (Art L1612-1 du code général des collectivités locales). Avance sur budget à hauteur de 7200 €. Adopté à 22 POUR

4.8. Créances éteintes eau et assainissement – exercice antérieurs.

Créances éteintes pour un montant de 790,71 € sur le budget Eau, et un montant de 1767,17 € sur le budget Assainissement. Soit un total de 2557,88 €. Adopté à 22 POUR

4.9. Répartition du produit des concessions de cimetière.

Affectation des 2/3 des produits de la vente des concessions funéraires au profit du budget communal et 1/3 des produits de la vente des concessions au profit du CCAS. Adopté à 22 POUR

4.10. Mise à jour des tarifs de la régie patrimoine.

Suppression du tarif « Livre Caudron de Fernand POIDEVIN » (livre en rupture de stock)

Modification du tarif carte postale (1 € au lieu de 0,50 €)

Création d'un tarif « pièce de la Monnaie de Paris » (2 €) Adopté à 22 POUR

5. Questions et communications diverses

Pour rappel : Selon l'article 5 du règlement intérieur adopté en séance le 28 mai 2020

« Les membres du conseil municipal peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Le texte des questions est adressé 48 heures avant une réunion du conseil ».

Séance levée à 19h05